



Championnat de France de traineaux à chiens – Terre Décembre 2007

Suite au retrait de la candidature de La Valbonne pour l'organisation des Championnats de France de Traineaux à chiens – Terre, cette épreuve se déroulerait en un autre lieu, probablement en région Rhône-Alpes.

La date serait maintenue et vous recevrez dès confirmation des demandes, accords et agréments en cours de négociation les informations concernant les lieux, programmes, pistes et prestations.

Quoiqu'il en soit, vous pouvez doré-et-déjà vous faire connaître auprès de vos clubs qui gèreront les inscriptions qui se font uniquement par le biais des clubs fédéraux. Nous vous prions dès à présent de mentionner le nombre de repas que vous prendrez (compétiteur et accompagnateurs). Le prix du repas accompagnateur est fixé à 10 euros mais, peut, suivant les prestations à mettre en place, ne constituer qu'un acompte si quelques euros supplémentaires étaient nécessaires pour boucler ce budget.

Les licenciés extérieurs à la FFST (FFPTC et étrangers) peuvent s'inscrire directement.

Les modalités d'inscription sont maintenant rôdées et connues de la plupart des clubs. Ce sera à eux de conseiller leurs coureurs et d'effectuer un premier filtre pour s'assurer du niveau technique minimum indispensable pour participer à une épreuve des championnats de France. La fédération se réserve le droit soit de limiter le nombre de participants d'une catégorie afin de préserver une juste répartition entre elles, soit de refuser l'inscription de coureurs ne justifiant pas d'une expérience technique requise. Les clubs inscriront leur équipe sur le formulaire par catégorie et par ordre de notoriété. Si une limitation de participation s'avérait nécessaire, la Direction Technique de la FFST écartera les attelages en surplus à partir du fond des listes de clubs. Les têtes de série seront définies par la Direction Technique en considérant les compétiteurs inscrits en début des listes des clubs.

Ces formulaires devront être envoyés par email à tresorier@ffstraineau.com (pour cause de perturbations sociales possibles) dès que possible et par courrier avant le Mardi 27 novembre 2007, dernier délai, accompagnés du règlement à l'ordre de la FFST, à la Direction Financière Fédérale : M. Denis CHEOUX, 9, rue du Chêne Vert, 33440 AMBARES-LAGRAVE.

Aucune inscription ne sera prise après cette date et toute inscription non accompagnée du règlement sera refusée. Chaque club devra désigner un capitaine d'équipe dont la présence sera obligatoire lors des réunions d'information. La remise des dossards se fera uniquement le vendredi soir aux capitaines d'équipe pour tous les coureurs de leurs clubs respectifs. Toute réclamation, quelle qu'elle soit, devra être gérée par le capitaine d'équipe sous peine de la disqualification du coureur qui ne suivrait pas cette directive.

AUTRES DISPOSITIONS

La reconnaissance des pistes pourra se faire à pied ou en vélo et impérativement sans chiens.

Les emplacements indiqués par les responsables de stake-out devront être respectés. En outre, il sera formellement interdit de laisser des chiens évoluer en liberté sur les lieux de la course.

COUT D'INSCRIPTIONS

Compétiteur des deux manches : 40 Euros y compris le repas Musher, boissons en sus.

Junior et catégories Enfant : gratuit sans repas Musher, voir ci-dessous.

Repas accompagnateur : 10 Euros, boissons en sus.

Repas enfants : -4 ans, gratuit, de 4 à 12 ans : 5 Euros, boissons en sus.